

PROJET ÉDUCATIF

DE L'ATC SERVICE FORMATION

L'ATC (Association Touristique de Cheminots) affirme des objectifs de formation qui s'inscrivent dans une démarche globale de l'association, organisme de tourisme social et d'éducation populaire, qui tend à promouvoir des activités éducatives et qui vise à permettre l'autonomie de la personne à l'intérieur des groupes.

Le service formation de l'ATC s'enracine dans les valeurs humanistes et progressistes. Il a pour but la formation initiale et permanente des animateurs et des directeurs d'accueils collectifs de mineurs (**Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs**), afin de favoriser le développement des vacances collectives des enfants, des adolescents et des adultes pour leur faire vivre un droit aux vacances.

Le service formation de l'ATC s'appuie sur :

- Ses relations avec l'organisme de tutelle, Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative;
- Ses relations avec les œuvres organisatrices de séjours collectifs et les autres organismes de formation d'animateurs et de directeurs.

Les orientations éducatives de l'ATC sont :

- D'inciter des jeunes à être acteurs de leur environnement et de leur devenir,
- De permettre aux jeunes de progresser et de développer leur potentiel,
- De leur permettre d'échanger avec d'autres --- quelles que soient l'origine et les préoccupations de chacun--- et confronter des points de vue différents, de débattre et de développer ainsi l'esprit critique,
- De prendre conscience des règles nécessaires à une société, de les accepter pour mieux s'y intégrer et la rendre plus juste et plus équitable,
- D'agir avec dignité selon sa personnalité propre et de respecter celles des autres,
- De former des adultes afin d'aider les jeunes à s'épanouir,
- De favoriser des pratiques pédagogiques adaptées.

1) LES VALEURS à PARTAGER DANS NOS STAGES

Les valeurs de l'ATC sont

- **la démocratie** par la participation aux décisions et aux responsabilités, par la liberté d'initiative et l'éducation du citoyen dans ses droits et ses devoirs; développer les capacités à vivre en société et devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui permettent de vivre ensemble, de confronter ses idées, de partager une vie de groupe, de s'exprimer.
- **la tolérance** : refus des inégalités, respect de la justice, volonté de brassage des différentes couches sociales, intégration des jeunes défavorisés ou porteurs de handicap
- **le respect de soi-même et des autres**, l'ensemble des règles et des comportements de la **vie en communauté** (la politesse, la courtoisie, le savoir-être); **le respect du matériel, de l'environnement...**
- **la solidarité, la fraternité, l'entraide, le travail et l'esprit d'équipe.**

Ces **valeurs éducatives**, l'ATC veut les faire partager et les faire vivre au sein de ses stages, afin qu'elles deviennent le quotidien des accueils collectifs de mineurs. Elles visent à aider au développement personnel, à l'émancipation, au savoir-être et renforcent **la responsabilité de chaque individu**.

En tant qu'association de jeunesse et d'éducation populaire, l'ATC, loin de marquer un désintérêt à l'égard des différents engagements ou croyances, réaffirme son attachement aux valeurs de **la laïcité** qui seules permettent de se doter d'un espace commun favorisant le travail collectif. Les stages sont des espaces publics où il ne peut pas être mis en œuvre des temps et des moyens pour l'expression de ce qui relève de la sphère privée.

Au cours de ses sessions, l'ATC sensibilisera les jeunes à la prévention contre les différentes déviations ou **addictions** (conduites tabagiques, alcoolisation, toxicomanie...).

2) L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, un espace de vacances, de communication et d'apprentissage

Les sessions de formation comme l'accueil collectif de mineurs, avec leurs spécificités propres, sont des lieux et des temps de développement de la personnalité, au même titre que d'autres structures éducatives telles que la famille ou l'école.

Tout en gardant sa fonction sociale, l'ACM a un rôle à jouer dans la formation de l'individu. Son caractère temporaire ne saurait justifier l'absence de volonté et de projets éducatifs de la part tant des organisateurs que des animateurs.

Agissant par délégation, l'encadrement se doit de réfléchir sur son action par rapport aux jeunes dont il a la responsabilité pendant ce temps de loisirs. Le travail en équipe, la communication et l'entraide jouent un rôle fondamental dans la vie du centre.

L'animateur est celui qui anime la vie d'une collectivité de jeunes. Conformément à l'Arrêté du 22 juin 2007 l'animateur a une mission éducative auprès des enfants et des jeunes dont il a la charge et dont il assure la sécurité physique et morale. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs. Il encadre et anime la vie quotidienne et les activités. Il construit une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et accompagne les mineurs dans la réalisation de leurs projets. L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif.

Conformément à l'Arrêté du 22 juin 2007, le directeur est porteur d'un projet pédagogique qu'il négocie avec une équipe d'animateurs et un groupe de jeunes, en les associant à la définition et à la réalisation de ce projet. Il doit situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif. Il a des fonctions administratives, pédagogiques, relationnelles et d'hygiène et de sécurité. Il doit diriger les personnels, assurer la gestion de l'accueil, développer les partenariats et la communication.

Les animateurs et les directeurs des accueils collectifs de mineurs doivent être avant tout des acteurs de la vie collective. Ils doivent permettre à chaque enfant de vivre un temps de vacances, d'exercer des choix, de développer sa créativité, de découvrir, bouger, jouer... Compétents dans divers domaines et capables de promouvoir des activités, ils ne peuvent pas être seulement des spécialistes d'une technique dont l'objectif serait la consommation d'activité.

C'est ainsi que les sessions de formation dans leurs différentes approches doivent amener les stagiaires :

- A prendre conscience de leur responsabilité civile et pénale, sur le plan individuel, collectif et social, stagiaires qui seront mis en situation dans les accueils collectifs de mineurs,
- A faire la preuve de leur engagement en respectant les règles établies, en sachant poser leurs actes et en acceptant d'en supporter les éventuelles conséquences,
- A connaître l'enfant et ses besoins,
- A prendre conscience des droits et des devoirs de l'enfant afin de lui permettre de prendre toute sa place dans la société.

3) LA PEDAGOGIE DES SESSIONS

Nos formations sont des lieux d'analyse, d'apprentissage et d'expérimentation d'outils, de démarches et d'attitudes mais aussi, des lieux de rencontres et d'échanges. Au travers de connaissances théoriques, de la maîtrise des activités et des techniques, ce sont les moyens d'agir concrètement que nous cherchons à mettre en place avec les stagiaires. Par le développement des capacités d'écoute, d'analyse, de synthèse et de création, c'est l'acquisition d'un savoir être que nous privilégions. Nos sessions s'appuient sur les compétences complémentaires des formateurs, les expériences des stagiaires, des méthodes pédagogiques actives et la vie de groupe. Nos sessions doivent constituer des moments de convivialité et d'échanges.

L'équipe de formation s'attachera à développer les acquisitions et connaissances à la fonction d'animateur. Elle impulsera une dynamique, un rythme de vie, tels qu'en ACM. Elle s'attachera à encourager, suggérer, conseiller les stagiaires ainsi qu'à partager ses expériences, transmettre des connaissances et des savoirs.

Les méthodes pédagogiques mises en place auprès des stagiaires sont notamment :

- **Des méthodes actives et participatives:** Les formateurs mettront en place un cadre et des moyens qui favoriseront et qui permettront aux stagiaires d'être des **acteurs** de leur formation, en partant de leurs compétences, de leurs attentes et de la réglementation. Les stagiaires mis en situations pourront expérimenter et développer leurs capacités d'analyse et de réflexion. Ces méthodes
 - impliquent chaque stagiaire dans ses temps de formation et de vie quotidienne,
 - prennent en compte l'entité stagiaire en le rendant responsable de sa formation,
 - permettent la réflexion et l'échange de points de vue,
 - favorisent la prise de parole, le travail de recherche et de créativité, les initiatives,
 - mettent en évidence les acquis et les points à revoir ou à acquérir,
 - permettent de travailler chaque jour à l'amélioration de ses compétences en évaluant les réalisations,
 - varient les temps liés aux exposés techniques, aux échanges, aux débats, aux bilans,
 - privilégient des temps spécifiques pour se documenter.
- Une **pédagogie de projet** sera mise en place par l'équipe de formation qui s'attachera à respecter un esprit de recherche et d'innovation propre à chaque groupe. Le stagiaire sera en situation de s'engager dans un projet, de le mettre en œuvre et de l'amener à son but, de comprendre comment passer d'une idée à sa mise en action, de savoir quelles sont les étapes indispensables pour l'atteindre.

- **Une pédagogie individualisée** : Il doit être procédé à une évaluation systématique des actions de formation, tant avec les stagiaires, qu'au sein de l'équipe des formateurs. L'équipe de formation mettra en place un accompagnement individualisé. L'équipe est garante de la session, elle attribue donc la mention qui convient aux stagiaires, au regard des critères d'évaluation. Ces critères, objectifs, c'est à dire vérifiables par tous, doivent être annoncés et commentés aux stagiaires au début du séjour. L'équipe organisera des groupes de suivi pour permettre à chacun de revenir sur ce qu'il n'a pas compris pendant les temps de formation. Elle fixera des nouveaux objectifs et ainsi chacun progressera à son rythme. Ce principe constitue un droit fondamental du stagiaire dans la mesure où ce processus aboutira à l'appréciation finale des stagiaires par l'équipe des formateurs, prise en compte pour la délivrance du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs ou de Directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

L'équipe de formation aidera le stagiaire à établir un bilan de sa formation pour préparer l'étape suivante.

Il sera également procédé à une évaluation finale du stage, tant avec les stagiaires, qu'au sein de l'équipe des formateurs en regard du projet éducatif de l'ATC et du projet pédagogique de la session.

L'ATC s'engage à mettre en place les moyens nécessaires à la formation d'animateur ou de directeur d'Accueils collectifs de mineurs.

Les formateurs appuient leur action en se référant à la Charte de déontologie et les stagiaires à l'« Engagement de formation ».